

Les difficultés de la restauration appellent plus de simplification et des financements solides, pas de règles qui entravent le développement de ce secteur

Chaque jour, 25 restaurants ferment en France. Pour **Brice Sannac et Céline Viale**, candidats respectivement à la présidence et à la vice-présidence de l'UMIH, la réponse viendra de la rentabilité retrouvée de nos entreprises et non pas d'un **Numerus Clausus** imposé.

Les deux candidats sont convaincus que la liberté de s'installer est un moteur de la relève. Chaque année, des milliers de jeunes sortis des lycées professionnels et des CFA rêvent d'avoir leur propre maison.

« Ce rêve, c'est l'avenir et le renouveau de nos métiers. Nous voulons le rendre possible », rappellent les deux candidats.

Pour Brice Sannac et Céline Viale, la priorité est de **faire enfin reconnaître le métier de restaurateur.**

Au lieu de mettre des obstacles pour accéder au métier de restaurateurs, les deux candidats considèrent la transmission comme un enjeu central. Ils proposent de faire passer l'exonération des droits de mutation de 75% à 95% afin que les cédants puissent transmettre leur établissement à leurs enfants comme à ceux qui l'ont fait vivre à leurs côtés. Permettre à un second de cuisine ou à un maître d'hôtel de reprendre la maison où il a grandi professionnellement, c'est assurer la continuité de nos établissements, en ville comme en ruralité.

Les investissements doivent pouvoir se financer et alléger les bas de bilans. Brice Sannac et Céline Viale proposent l'allongement des crédits à 20 ans pour les entreprises CHRD, sur le modèle allemand, où les durées d'amortissement dépassent largement celles pratiquées en France. Un projet finançable sur 20 ans est un projet qui voit le jour et qui n'affaiblit pas l'exploitation.

C'est dans cet esprit que les deux candidats s'étonnent de voir ressurgir l'idée d'un **Numerus Clausus** portée cœur des débats dans le cadre de l'élection pour la présidence de l'UMIH.

« C'est avec étonnement que nous voyons réapparaître l'idée d'imposer un Numerus Clausus aux restaurateurs. Elle se heurte à deux principes : la liberté d'entreprendre, principe à valeur constitutionnelle, et la liberté du commerce et de l'industrie, principe général du droit.

Quel est aujourd'hui l'intérêt de proposer un dispositif qui ne respecte ni notre Constitution et ni les règles de droit.

En clair, un dispositif inapplicable, il faut simplifier plutôt qu'entraver l'initiative! », déclare Brice Sannac.

Simplifier plutôt que limiter

Le dernier sondage Ifop pour Acteurs publics et EY est sans appel : 86 % des Français, et 82 % des chefs d'entreprise, estiment que l'administration a besoin d'un choc de simplification. Soutenir durablement la restauration ne passera pas par des interdictions ou des limitations, mais par la reconnaissance de l'importance de nos métiers sur l'ensemble du territoire !

« J'accompagne chaque année des porteurs de projets. Ce qui les fait réussir, c'est un bon emplacement, un bon financement et un bon accompagnement. Notre rôle est de leur ouvrir des portes », ajoute Céline Viale.